

À LA UNE

DE VOTRE PARC NATUREL HABITÉ

SAINT-DONAT.CA • TOURISMESAINTE-DONAT.COM



NO. 3 | 2022 | JUIN



Loisirs | pages 15
Programmation «Un été tout en culture»
Marché des découvertes

Crédit photo : Guillaume Milette

LE MOT DU MAIRE



« C'est toujours un plaisir de m'adresser à vous par le biais du bulletin À la une de votre parc naturel habité. Cet outil d'information vous permet de mieux connaître les dossiers et les projets qui retiennent l'attention du conseil et de nos équipes. »

JOÉ DESLAURIERS,
MAIRE
[f JoeDeslauriers.maire](https://www.facebook.com/JoéDeslauriers.maire)
[@joe_deslauriers](https://twitter.com/joe_deslauriers)

Les conditions météorologiques du congé de la fête des Patriotes ont causé d'énormes dégâts et occasionné des pannes électriques importantes. Je ne peux passer sous silence le travail exceptionnel de toutes nos équipes des services de Sécurité, Travaux publics et Communications. Je remercie également toutes les personnes qui ont fait preuve d'une grande générosité envers celles qui ont été privées de courant durant plusieurs jours. Encore une fois, l'entraide, la résilience de notre population et la solidarité qui se crée en période difficile ont fait ma fierté et celle de tous les membres du conseil.

Il y a aussi de belles nouvelles à souligner et le retrait du port du masque obligatoire dans la quasi-totalité des endroits publics en est une ! C'est un bonheur de revoir les sourires sur les visages.

De plus, la Municipalité est fière de présenter une programmation culturelle estivale qui saura vous plaire. À cela, s'ajoutent des expositions, des événements sportifs, de l'animation à la place Saint-Donat et une panoplie d'activités proposées gratuitement sur l'ensemble de nos infrastructures municipales.

Nos équipes du camp de jour se préparent pour recevoir vos enfants. Fermés depuis 2 ans, les camps de vacances accueilleront des jeunes en provenance des 4 coins de la province.

Si nous avons le privilège de bénéficier d'un milieu de vie incomparable, nous avons aussi la responsabilité de respecter les personnes qui partagent notre territoire. Nos lacs, nos sentiers, notre réseau routier, les traverses piétonnières et les bandes cyclables sont particulièrement achalandés durant la saison estivale. Je vous invite à faire preuve de courtoisie dans vos activités et vos déplacements.

Après 2 années de loyaux services, Matthieu Renaud a pris la décision de quitter son poste à la direction générale. Au nom des membres du conseil et de l'ensemble du personnel, je remercie Matthieu pour son leadership et son soutien indéfectible. Il revient maintenant à Mickaël Tuilier d'assumer le rôle de directeur général. Diplômé en biologie et en gestion de l'environnement, il sera en mesure de conjuguer les préoccupations environnementales avec les enjeux du développement économique. Nous sommes entre de bonnes mains !

Nous aurons bientôt de belles et grandes nouvelles à annoncer. Je vous invite à suivre nos réseaux sociaux et à vous abonner à notre infolettre. Profitez bien de la saison estivale !


Joé Deslauriers, maire



CONSEIL EN BREF

RETOUR SUR LES SÉANCES DU 28 MARS, 11 ET 26 AVRIL 2022

BONIFICATION DE NOS INFRASTRUCTURES

- Une demande de règlement d'emprunt est acheminée au ministère des Affaires municipales afin de procéder aux travaux de réaménagement du parc Désormeaux.
- Une contribution financière (20 % des coûts des travaux à faire sur les sentiers de randonnée de Saint-Donat) est accordée, dans le cadre du grand projet de développement des infrastructures de plein air déposé par Loisir et Sport Lanaudière.
- La Municipalité confirme son appui au Centre de services scolaire des Laurentides pour son projet de construction d'un nouveau complexe d'écoles primaire et secondaire visant à remplacer les écoles actuelles. Elle s'engage aussi à céder une parcelle de terrain. Ce projet répond aux besoins grandissants de nos familles.

CERTIFICATION PARC NATUREL HABITÉ

- La certification est décernée à l'entreprise Les écolos imparfaites. Le dossier de présentation confirme que l'entreprise respecte les 5 critères: innovation, développement durable, qualité des relations avec les clients et diversification, amélioration et contribution à la communauté.

MILIEU NATUREL

- Pour rétablir les conditions de fraie de l'éperlan arc-en-ciel au ruisseau Gratton, une demande de certificat d'autorisation sera déposée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ANIMATION ESTIVALE

- L'embauche des artistes invités dans le cadre d'Un été tout est culture est confirmé. Consultez la page 15 pour découvrir la programmation 2022.
- Afin d'animer la place Saint-Donat durant l'été, un contrat de location d'équipement est octroyé à l'entreprise Creos Experts-Conseil Inc. D'autres événements viendront bonifier ce lieu de rassemblement au cœur du village.
- L'installation de camions restaurants (food truck) sera autorisé, sur des terrains privés à usage commercial. Plusieurs conditions doivent être respectées afin d'éviter les nuisances et favoriser une diversité d'offre alimentaire.

REFONTE DU SITE INTERNET

- Le mandat de refonte du site internet de la Municipalité a été confié à la firme Groupe Quantik Activis Inc. L'objectif est d'offrir aux citoyens un site internet plus actuel et convivial qui répond à leurs besoins.

RÉSIDENCES DU PARC NATUREL HABITÉ

- Monsieur Gilbert Cardinal est nommé à titre d'administrateur du conseil d'administration des Résidences du Parc naturel habité. M. Cardinal contribue au bien-être de sa communauté par son implication auprès des aînés.

RESPONSABILITÉS DES ÉLUS AUX SERVICES MUNICIPAUX

Urbanisme et environnement

Luc Drapeau
Marie-Josée Dupuis

Travaux publics et parcs

Marianne Dessureault
Marie-Josée Dupuis

Loisirs et vie communautaire

Louis Dubois
Lyne Lavoie

Développement économique

Luc Drapeau
Norman St-Amour

Communications et finances

Lyne Lavoie
Marianne Dessureault

Sécurité civile et incendie

Louis Dubois
Norman St-Amour



LOUIS DUBOIS,
CONSEILLER
DISTRICT 1



LUC DRAPEAU,
CONSEILLER
DISTRICT 2



MARIANNE DESSUREAULT,
CONSEILLÈRE
DISTRICT 3



LYNE LAVOIE,
CONSEILLÈRE
DISTRICT 4



MARIE-JOSÉE DUPUIS,
CONSEILLÈRE
DISTRICT 5



NORMAN ST-AMOUR,
CONSEILLER
DISTRICT 6

Pour visionner les dernières séances : saint-donat.ca section Publications/Séances du conseil
Les prochaines séances ordinaires auront lieu les lundis 13 juin et 11 juillet 2022.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Nos bénévoles méritent notre admiration et nos encouragements. En ce sens, la Municipalité est fière de supporter les organismes qui enrichissent les activités et les services proposés. Un soutien financier et technique leur permet de réaliser des projets qui contribuent à améliorer notre qualité de vie.



Ass. des propriétaires du lac Sylvere inc.



Art Boréal



La Bouée de l'Amitié



Ass. des résidents de la région du lac Croche



Don de vie



Cantine École Sacré-Coeur



Société historique de Saint-Donat



Orchestre de Saint-Donat



Re-Vert-Cible



Maison des jeunes



Ass. des propriétaires des lacs Baribeau, des Aulnes et Rocheмаure

SAINT-DONAT EN ACTION



Le maire a assisté à une conférence du gouvernement du Québec, qui annonçait les différents investissements prévus pour le réseau routier de Lanaudière, notamment celui du projet de réaménagement de la 125 pour le contournement à Ste-Julienne. Le ministère des Transports du Québec annoncera prochainement les plans des travaux.



Le maire et quelques membres du conseil ont participé aux Assises de l'**Union des Municipalités du Québec (UMQ)**.

Ces rencontres sont enrichissantes et favorisent des échanges fructueux entre les élus(es) de toutes les régions.

CONCOURS DE PHOTOS

C'est le 31 mars que prenait fin l'édition d'hiver 2021-2022 du concours. Nous avons reçu plus d'une centaine d'images témoignant de la beauté de nos paysages donatien. La Municipalité pourra utiliser ces photos dans la promotion des attraits de la région. Merci à tous les participants !

Félicitations aux trois gagnants :

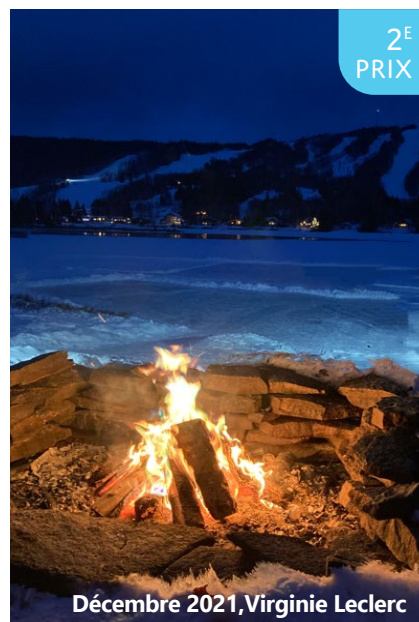
1^{er} prix (100 \$) : Francis Larocque

2^e prix (75 \$) : Virginie Leclerc

3^e prix (50 \$) : Rafaël Guay



Bleu dégradé, Francis Larocque



Décembre 2021, Virginie Leclerc



Les Cimes à Garceau, Rafaël Guay

Participez maintenant à l'édition estivale du concours en nous faisant parvenir les images de vos activités favorites. Vous avez jusqu'au 31 août 2022 !

Tous les détails à saint-donat.ca sous l'onglet «Événements» au bas de la page d'accueil.

LA FÊTE DES BÉNÉVOLES



Le 29 avril dernier, après 2 ans d'absence, se tenait la fête clôturant la Semaine de l'action bénévole. Saint-Donat a la chance de compter sur plusieurs personnes qui rendent notre communauté active et riche de possibilités. Cette fête est organisée pour les remercier et les célébrer.

Tous les organismes pouvaient soumettre la candidature d'un ou d'une bénévole s'étant illustré particulièrement au cours des années 2019, 2020 et 2021. Chaque gagnant et gagnante recevait un montant de 150 \$. Le même montant était remis à l'organisme ayant posé la candidature.

LES LAURÉATS ET LAURÉATES

Parmi 17 finalistes en nomination, voici les personnes récompensées :

- Jasmine Gravel – Association des résidents de la région du Lac Croche
- René Côté – Club de curling de Saint-Donat
- Jean-Pierre Gingras – Club de plein air de Saint-Donat
- Jean Lussier - Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde
- France Berthiaume - Association des propriétaires du Lac Sylvère
- Annie Labarre - Liaison Enfance - Noël, royaume de Ruby
- André Charlebois - Résidences du Parc Naturel Habité
- Josée L'espérance et René Daigle - Cantine de l'école Sacré-Cœur



Nadine Girault, députée de Bertrand, Ministre des Relations internationales et de la Francophonie et Ministre responsable de la région des Laurentides a souligné l'apport essentiel de nos bénévoles.

Crédit photos : Corinne Sauvageau

LES ANNIVERSAIRES

Nous avons profité de l'occasion pour souligner quelques anniversaires. Certains organismes embellissent notre communauté par leurs actions depuis plusieurs années ! Voici ceux de 25 ans et plus :

EN 2020

Filles d'Isabelle :	45 ans
Association de la Vallée du Pimbina :	40 ans
Art Boréal :	30 ans
Club de curling :	30 ans
Maison des jeunes :	30 ans

EN 2021

APELA :	60 ans
Fabrique Saint-Donat :	55 ans
Club de motoneige de Saint-Donat :	50 ans
Association des résidents lac Ouareau :	45 ans
Chevaliers de Colomb :	35 ans
Association Orign'Arc Saint-Donat :	35 ans
SHEDO :	30 ans

EN 2022

FADOQ :	45 ans	Paradis du Quad Ouareau :	25 ans
Club de plein air de Saint-Donat :	25 ans		



MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

7 personnes récipiendaires de la médaille du Lieutenant-Gouverneur ont été honorées. Pour 2021, Réjeanne Castonguay, Michel Mc Nicoll, Jacques Marcoux et Luc Drapeau et pour 2022, Colette L'Abbé, Eddy Dupuis et Ginette Plouffe.

Sur la photo : Réjeanne Castonguay, Ginette Plouffe et Eddy Dupuis.

FAITS SAILLANTS 2021

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Comme prévu au Code municipal (art. 176.2.2) je vous présente les faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe.

Tout d'abord, précisons que les résultats annuels ont été déposés à la séance du mois de mai. Il est aussi prévu que le document des faits saillants soit rendu public lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin de chaque année et disponible pour consultation par la suite. Ainsi, le conseil a choisi de présenter les faits saillants en même temps que le dépôt des résultats 2021.

Concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021, les revenus de fonctionnement de la Municipalité (portion administration municipale) se sont chiffrés à 20 129 255 \$, les charges et l'amortissement à 20 435 595 \$ et les différents ajustements de conciliations à des fins fiscales à 1 719 877 \$. Ceci explique l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 413 537 \$.

Le surplus budgétaire exceptionnel est principalement attribuable à une augmentation des droits de mutation de 1 463 046 \$.

La Municipalité a investi dans divers projets. Parmi les plus importants, notons :

- L'inauguration de la phase I de la Place Saint-Donat
- L'acquisition d'immeubles pour la phase II des Résidences du Parc Naturel Habité
- L'aménagement et municipalisation de l'écocentre et du poste de lavage de bateaux
- Les travaux de drainage, de réfection des fondations, de rechargement, de réhabilitation de ponceaux et de pavage sur plus de 27 km de chemins : Bellevue, Boisclair, Bouchard, Brazeau, Caribou, des Cimes (et l'impasse), du Collège, Coutu, Desloges, Domaine-Ayotte, Domaine-Boisé, Domaine-Forget, de l'Érablière, Favreau, Hélène, Issa, Lac-Baribeau, Lac-Sylvère, Lafleur, Long-de-la-Rivière, Lucioles, Place Tournesol, Ritchie, Saint-Amour, Saint-Guillaume, Saint-Michel, Saint-Paul, Sigouin, Simard, Solange et Vaillancourt
- Le projet pilote avec le ministère des Transports du Québec pour le resurfaçage d'un tronçon de la rue Principale
- La réfection du barrage Ouareau
- La végétalisation du barrage Baribeau
- L'installation et la mise en fonction des barrières de contrôle d'accès aux lacs
- La préparation des plans et devis de l'usine de traitement de l'eau potable
- Le remplacement des appareils de protection respiratoire des pompiers
- La mise en place d'un service interne de sécurité municipale, incluant des patrouilleurs
- La mise en place de la ligne téléphonique 311, en remplacement du 424-5000

Finalement, les auditeurs externes ont effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité. À leur avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vous pouvez consulter le détail des états financiers 2021 sur notre site internet à saint-donat.ca sous l'onglet «Municipalité», «Conseil Municipal» puis «Budget Municipal».


Joé Deslauriers, maire

COMMUNIQUÉ

INFORMATION CONCERNANT LE PROJET « DOMAINE DE LA MONTAGNE NOIRE »

Saint-Donat, le 19 mai 2022 - Compte tenu des informations qui ont été véhiculées récemment par les médias et certains groupes au sujet du projet « Domaine de la Montagne Noire », la Municipalité souhaite éclaircir certains détails dans l'intérêt de la compréhension de la population.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est propriétaire de plus de 95 % de la Montagne Noire et sa vocation est officiellement axée sur l'exploitation forestière. La Montagne Noire représente l'un des plus gros attraits touristiques de la région. La Municipalité et ses différents partenaires (Inter-Centre, MRC de Matawinie, Club de plein air, Club motoneige, les Gardiens du Liberator Harry, etc.) continuent de développer une vision dirigée sur le déploiement des activités de plein air, dont l'objectif est d'offrir une alternative à l'exploitation forestière.

Il est impossible de développer la montagne à des fins résidentielles ou commerciales privées, puisque ce territoire demeurera toujours public.

Le projet du « Domaine de la Montagne Noire » se situe sur les 5 % de terrains privés situés à la base de la montagne. Le domaine est divisé en deux projets :

- un projet résidentiel de 38 terrains en tout point conforme à la réglementation municipale. Chaque future maison devra obtenir son propre permis de construction en respectant les critères de protection des paysages et d'intégration à la nature ;
- un projet d'hébergement touristique composé d'un bâtiment d'accueil et de 8 chalets accueillant au total 13 chambres à coucher. Ce projet d'hébergement touristique n'a pas nécessité de changement règlementaire, mais l'approbation d'un usage conditionnel par le conseil municipal, pour lequel la loi n'exige pas de consultation publique.

Pourquoi avoir permis un projet d'hébergement à cet emplacement ?

La popularité de la montagne, et l'obligation de laisser les terres publiques accessibles à tous ont entraîné des enjeux de sécurité. Le stationnement pour rejoindre le sentier étant constamment à pleine capacité, les usagers utilisaient les accotements du chemin Régimbald pour se stationner, nuisant ainsi à la sécurité routière.



COMMUNIQUÉ

INFORMATION CONCERNANT LE PROJET « DOMAINE DE LA MONTAGNE NOIRE »

Ainsi, le projet a permis à la Municipalité d'acquérir un nouveau stationnement situé plus près de la route 329 et d'une plus grande superficie, en plus d'obtenir une servitude de passage pour implanter un nouveau sentier pour rejoindre le réseau existant. Ceci complète enfin le sentier national en évitant aux randonneurs de parcourir 1.5 km à pied sur le chemin Régimbald. L'emplacement à proximité de la route 329 permet d'éviter tout problème lié à l'augmentation de la circulation routière.

De plus, le Plan de développement Lanaudois en plein air a clairement identifié le manque de structure d'hébergement le long du sentier national de la Matawinie. Ce projet répond ainsi à deux enjeux : la sécurité des usagers et une offre d'hébergement recherchée.

Qu'en est-il des hirondelles ?

Environnement Canada, qui est responsable de l'application la Loi sur les espèces en péril, est en liaison étroite avec le propriétaire du projet. La Municipalité n'a pas de droit de regard à ce niveau.

Les milieux humides et hydriques sont-ils affectés ?

Aucun permis n'a été délivré pour réaliser des travaux dans un milieu humide. Les bâtiments projetés devront respecter toutes les distances protectrices des milieux humides et hydriques dictées par la réglementation.

Le terrain a été divisé en deux parties pour accueillir chacun des deux projets. La division s'est faite au niveau du cours d'eau principal afin qu'aucune route ne le traverse.

Près de 45 000 m² de milieux humides ont été cédés par le promoteur à la Municipalité à des fins de conservation. Ceux-ci viendront s'ajouter aux 73 000 m² acquis ces deux dernières années représentant un total de 783 000 m² en possession de la Municipalité, soit la superficie de 110 terrains de soccer.

Le projet peut-il entraîner l'eutrophisation du lac Archambault ?

Le niveau d'eutrophisation du lac Archambault est mesuré annuellement depuis 2008 et les résultats sont disponibles sur le site du ministère de l'Environnement. Le lac est considéré comme oligotrophe (en bonne santé) et ne présente pas ou peu de signe d'eutrophisation. Les programmes et règlements municipaux de vérification des installations septiques, d'interdiction d'épandage d'engrais, de végétalisation des rives et de contrôle de l'érosion sont autant d'outils permettant à la Municipalité de conserver la qualité de l'eau des lacs.

Les deux projets occupent moins de 0,1 % de la superficie de l'ensemble du bassin versant du lac Archambault. Aussi, plus de 70 % de boisé sera conservé.

Compte tenu des résultats d'échantillonnage de la santé du lac, des mesures de prévention que nous avons en place à Saint-Donat pour limiter les apports en phosphore, et de la superficie qu'occupe ce projet par rapport à l'ensemble du bassin versant du lac Archambault, il paraît raisonnable de penser qu'un tel projet aura un impact négligeable sur la qualité de l'eau du lac Archambault.

« Je suis convaincu qu'il est possible de faire du développement en harmonie avec la nature, c'est le fondement même du Parc naturel habité comme décrit dans la Charte. Nous comprenons que certains puissent avoir des inquiétudes. Cependant, il est fâcheux de constater que les valeurs associées au Parc naturel habité sont utilisées comme argument anti-développement, et ce malgré le nombre de programmes et règlements que la Municipalité utilise pour protéger l'environnement. » souligne le maire, Joé Deslauriers.

ENVIRONNEMENT



COLLECTE DES ENCOMBRANTS Semaines du 4 au 8 juillet

Vous devez prendre rendez-vous au plus tard le vendredi précédent la semaine de collecte à 12 h (midi), par téléphone au 1 888 482-6676 ou par courriel à info@comporecycle.com.



JOURNÉES GRATUITES - ÉCOCENTRE Samedis 23 juillet et 20 août

L'écocentre recevra sans frais les matériaux de construction, de démolition et de rénovation ainsi que les pneus sur jantes. Ouvert de 8 h 30 à 17 h 30, situé au 214, ch. du Long-de-la-Rivière.

Consultez tous les détails à saint-donat.ca sous « Environnement », puis « Matières résiduelles ».



MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le but d'améliorer la gestion des matières résiduelles, des modifications seront apportées **d'ici janvier 2023**, notamment sur l'obligation de posséder un bac roulant pour la collecte des déchets. Une lettre explicative vous sera envoyée durant l'été faisant mention de ces changements.

Des bacs roulants noirs destinés aux déchets sont disponibles pour l'achat à tarif préférentiel directement à l'écocentre (214, chemin du Long-de-la-Rivière). Vous pouvez également vous faire livrer votre bac en vous inscrivant au 819 424-2383, poste 299 ou par courriel à collectes@saint-donat.ca. La distribution est prévue en septembre prochain.

Les contenants seront vendus au coût de 75 \$ à l'écocentre ou de 85 \$ incluant la livraison. Notez que les taxes sont comprises dans les prix.

L'ÉQUIPE DE L'ENVIRONNEMENT EN ACTION

Cet été encore, l'équipe de l'environnement sillonnera le territoire afin de poursuivre divers projets dont :

- La caractérisation des rives
- L'échantillonnage et les inspections sur les plans d'eau
- L'inventaire de plantes aquatiques

POUR DES LACS EN SANTÉ

Les bons comportements à adopter pour améliorer la qualité de nos lacs sont variés, en voici quelques exemples :

- La végétalisation de la bande riveraine pour lutter contre l'érosion et pour filtrer les polluants contenus dans les sols
- L'utilisation de produits biodégradables et sans phosphate à proximité des plans d'eau
- L'interdiction d'engrais chimique, puisque l'eau de pluie peut entraîner une partie de ces produits vers les lacs et cours d'eau
- La saine gestion des installations septiques : vidange et surveillance du bon fonctionnement
- Le lavage des embarcations nautiques tant motorisées que non motorisées lorsqu'elles ont naviguées hors du territoire de la municipalité

ENVIRONNEMENT



VÉGÉTALISATION DES RIVES

La Municipalité encourage les riverains à poursuivre les efforts mis de l'avant dans la végétalisation des rives. Cet effort collectif permet de protéger les plans d'eau. Il demeure important de rappeler qu'une bande riveraine d'au moins 10 mètres doit être végétalisée et que l'entretien de cette végétation (ex. : coupe d'arbres, taille d'arbustes ou tonte de pelouse) est interdit. Besoin de conseils ? Contactez-nous à l'adresse courriel apparaissant au bas de la page.

ESPÈCES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La lutte contre le myriophylle à épi et autres espèces aquatiques exotiques envahissantes, se poursuit ! De nouveaux cas sont rapportés chaque année à proximité de Saint-Donat. L'application de procédures de lavage des embarcations motorisées ainsi que les barrières automatisées aux rampes de mise à l'eau réduisent le risque d'introduction, mais la vigilance et la prévention sont de mise.

La collaboration de tous est sollicitée afin de protéger les plans d'eau et de les garder en santé. N'oubliez pas de nettoyer vos embarcations NON-motorisées dès que vous les utilisez sur des plans d'eau à l'extérieur de la municipalité.

Modification de la réglementation

Afin de s'adapter aux nouvelles technologies de propulsion des embarcations, les moteurs électriques devront obtenir un permis d'accès aux lacs valide accompagné d'un certificat de lavage. Ces documents sont accessibles au poste de lavage de la municipalité situé au 214, ch. du Long-de-la-Rivière.

PATROUILLE NAUTIQUE

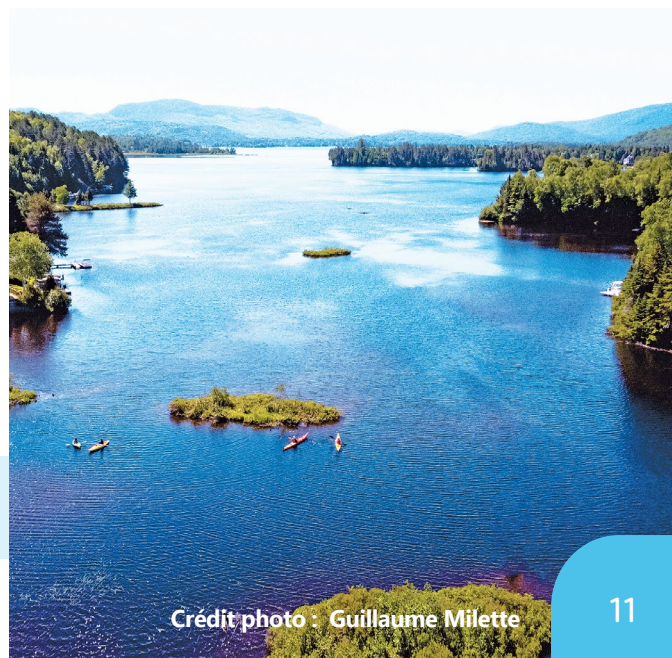
Les patrouilleurs seront assermentés en tant qu'agents autorisés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Ils pourront appliquer les règlements fédéraux relatifs à la navigation, identifier les permis fédéraux d'embarcation et poursuivre la prévention quant aux obligations des plaisanciers.

CODE D'ÉTHIQUE DES UTILISATEURS DES LACS

L'application du code d'éthique en vigueur depuis 2010 permet d'entretenir une attitude de respect envers la protection de l'environnement des lacs, mais aussi entre les différents utilisateurs. Il y est notamment question des vagues, de la vitesse, des nageurs, des animaux, du bruit ou encore des heures de navigation.

Consultez le code à saint-donat.ca sous «Environnement», puis «Accès aux lacs», ou la version papier *Information nautique* disponible à l'hôtel de ville, au bureau d'information touristique et au poste de lavage.

Questions ou commentaires relatifs à l'environnement ? Contactez nous à environnement@saint-donat.ca.


















SÉCURITÉ

QUAND PEUT-ON FAIRE DES FEUX EXTÉRIEURS ?

Avec la saison estivale vient la saison des feux de joie. Afin que l'événement demeure joyeux, le Service d'incendie et de sécurité civile met à votre disposition l'information nécessaire pour décoder les indices de danger d'incendie.

Trouvez ce qu'il faut savoir dans le tableau ci-contre.

*** Vous trouverez les indices de danger d'incendie sur le site internet sopfeu.qc.ca.**

Indices de danger *	Feux dans un foyer réglementaire (avec pare-étincelles)	Feux à ciel ouvert (interdit en tout temps dans le secteur urbain)
 Bas		
 Modéré		
 Élevé		
 Très élevé		
 Extrême		

La Municipalité peut émettre une interdiction d'allumer des feux extérieurs, peu importe l'indice de danger. Pour cette raison, vérifiez régulièrement les interdictions en vigueur affichées sur le site internet saint-donat.ca, ou la page Facebook [Municipalité de Saint-Donat](#).

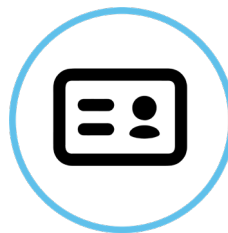
PROFITEZ DES PLANS D'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ

Avec ses 81 lacs répartis sur le territoire, dont plusieurs navigables, Saint-Donat continue d'être un endroit de prédilection pour les plaisanciers.

Avant chaque sortie sur l'eau, vérifiez les points suivants :



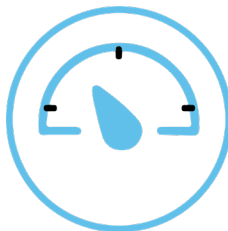
Vérifiez que vous avez à bord tout l'équipement de sécurité requis et que tout soit fonctionnel.



N'oubliez pas que vous devez avoir votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance à bord.



Assurez-vous d'avoir une veste de flottaison individuelle (VFI) de taille appropriée pour chaque personne.



Respectez les zones de vitesse : 10 km/h à moins de 50 ou 100 mètres (selon les lacs) des berges et 55 km/h sur le reste du plan d'eau.

Pour plus d'informations, communiquez avec le Service de sécurité incendie et sécurité civile au 819 424-2383, poste 242.

INFO-TRAVAUX

TRAVAUX EN COURS SUR LE CHEMIN RÉGIMBALD

Depuis le 30 mai dernier, des travaux sont en cours sur le chemin Régimbald afin de procéder à la reconstruction de 5 ponceaux. La première phase s'échelonne jusqu'à la fin juin tandis que la dernière s'effectuera en septembre. Ces travaux permettront d'assurer le bon écoulement des eaux ainsi que la sécurité des usagers.

Durant cette période, des impasses (obstruction complète) seront créées à chacune des localisations et des fermetures ponctuelles à la circulation sont à prévoir. La Municipalité invite les citoyens à porter une attention particulière aux panneaux oranges et aux messages variables affichés selon l'avancement des travaux. De la signalisation est également installée pour indiquer le chemin de contournement à prendre via la route 329 et/ou la route 125.

Pour suivre l'ordre des interventions et la localisation des travaux, consultez l'INFO-TRAVAUX accessible la page d'accueil à saint-donat.ca, ainsi que sur la page [Facebook de la Municipalité](#).



ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Les travaux d'épandage d'abat-poussière (chlorure de calcium) étendu sur les chemins de gravier de l'ensemble du territoire s'effectueront en deux phases : une première au début du mois juin et une seconde à la mi-août.

L'application d'abat-poussière a pour but de préserver l'humidité du sol afin de réduire le plus possible le soulèvement de particules poussiéreuses causé par la circulation de véhicules ou le vent.

La période d'efficacité du produit est évaluée à environ six semaines ; une durée qui varie selon différents facteurs, tel l'achalandage, les conditions météorologiques, ainsi que les opérations d'entretien et de nivellement effectuées sur la route.



MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

Les travaux de marquage de la chaussée sont prévus entre 1^{er} et le 30 juin.

Lors de cette opération, le marquage des lignes médianes, des lignes d'arrêt, des traverses de piéton, des espaces de stationnement sur la rue et dans les stationnements municipaux sera effectué. L'entretien et la réparation de la signalisation seront également vérifiés.

Même si nous mettons tout œuvre pour respecter les échéanciers, il se peut qu'en fonction des conditions météorologiques et d'imprévues, certains travaux soient remis à plus tard ou que la durée et la fréquence des opérations varient. Nous sollicitons la compréhension et la collaboration des citoyens.

Pour tout renseignement complémentaire, communiquez avec le Service des travaux publics au (819) 424-2399.

URBANISME

DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE GESTION DES RIVES

Le 1^{er} mars dernier, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau cadre normatif concernant la gestion des rives, du littoral et des zones inondables. La volonté étant d'assurer la sécurité de la population face aux inondations tout en protégeant les cours d'eau.

Ce nouveau règlement, faisant référence à deux autres règlements provinciaux, permet d'encadrer les travaux autorisés sur les rives, le littoral et dans les zones inondables. Bien qu'il soit adopté par le gouvernement du Québec, c'est aux Municipalités que revient la tâche d'en assurer l'application.

Ainsi, en plus de valider la réglementation municipale, nos officiers devront effectuer une analyse en vertu de ce nouveau règlement pour toutes les demandes de permis et de certificats concernés. Ce sont des vérifications supplémentaires qui entraîneront bien malgré nous des délais de traitement plus importants.

Pour consulter le nouveau règlement applicable par la Municipalité, rechercher «Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral» sur le site du Gouvernement du Québec à quebec.ca.



MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

En mai dernier, plusieurs modifications ont été apportées dans les règlements d'urbanisme. Certaines modifications sont mineures et auront un faible impact sur vos demandes de permis, toutefois, d'autres pourraient avoir des effets plus considérables.

Si vous prévoyez faire une demande de permis, consultez cette liste résumant les modifications :

- Augmentation de certains tarifs de permis et certificats
- Limitation à 10 mètres pour la hauteur des bâtiments principaux lorsque ceux-ci sont implantés dans un secteur de forte pente et à 450 mètres d'altitude et plus
- Ajout d'une nouvelle section concernant les dispositions particulières relatives aux piscines extérieures
- Modification des conditions concernant l'abattage d'arbres privés (autre que les coupes forestières)
- Ajout ou modification de certaines définitions simplifiant l'analyse et la compréhension des demandes
- Modifications traitant des murets de soutènement

Nous vous invitons à consulter les dépliants informatifs mis à votre disposition à la réception de l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet saint-donat.ca, dans la section «Urbanisme», «Réglementation en vigueur» puis «Dépliants explicatifs».



LOISIRS

PROGRAMMATION «UN ÉTÉ TOUT EN CULTURE»

Cette année, c'est 19 spectacles qui seront présentés en plein air en plus de 3 concerts à l'intérieur de l'église ! La programmation, entièrement gratuite, prévoit également 4 soirées de cinéma extérieur. Voici tous les détails :

Les jeudis, 18 h 30 au parc des Pionniers

7 juillet	Sonia Johnson
14 juillet	Roxanne Garceau
21 juillet	Marianne Lambert
28 juillet	Manela
4 août	Léonie Gray
11 août	Gilbert Lauzon
18 août	Elliot Maginot
25 août	Montréal Guitare Trio

Concerts dans l'église, les vendredis 19 h 30

8 juillet	La Sinfonia de Lanaudière
31 juillet	EleMenTrio et Alexandre Da Costa
26 août	Orchestre de Saint-Donat

Cinéma extérieurs, les vendredis 20 h 30 à la place de l'Église

1 ^{er} juillet	Ron ne va plus (animation, familial)
15 juillet	Chien (comédie, général)
29 juillet	L'arracheuse de temps (conte, déconseillé aux jeunes enfants)
12 août	Poly (enfant / familial)

Marché des découvertes, les vendredis de 13 h à 18 h à la Place Saint-Donat

8 et 22 juillet | 5 et 19 août | 2 et 16 septembre
- Avec prestation de musiciens sur place.

Les samedis, 20 h 30 à la place de l'Église

25 juin	DJ Steve Watt
2 juillet	2Frères
9 juillet	Joël Denis
16 juillet	Ludovick Bourgeois
23 juillet	Sarahmée
30 juillet	Kim Richardson
6 août	Jérôme 50
13 août	Undercover Legends of Rock
20 août	Dominique Fils-Aimé
27 août	Soirée Country
3 septembre	La Chicane



Les membres d'Art Boréal présenteront l'exposition *Osez l'Art*, les 29, 30 et 31 juillet au coin des rues Principale et Allard. Aussi, un marché des artisans se tiendra à la Place Saint-Donat, les 30 et 31 juillet de 11 h à 17 h.

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

C'est prouvé : les enfants qui ne lisent pas durant l'été perdent de leurs acquis. Sous le thème «Mythique et légendaire» Le Club de lecture TD les encourage à lire du 13 juin au 19 août.

Inscrivez les enfants à la bibliothèque (510, rue Desrochers). Vous recevrez leur carnet et des autocollants ainsi que toute l'information pour participer.

**À vos marques,
prêts, lisez!**

COURSE EN SENTIER

Le Trail des Pionniers se tiendra le samedi 17 septembre et offrira 4 parcours :

- 1 km pour enfants et débutants (12 ans et -)
- 5 km (6 ans et +) (marcheurs autorisés)
- 10 km pour athlètes plus avancés (16 ans et +)
- 21 km pour trailers et athlètes avertis (18 ans et +)

Inscrivez-vous dès maintenant sur internet à traildespionniers.com.

Les résidents de Saint-Donat obtiennent 10 % de rabais avec le code promo : RES2022

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

VENDREDI 24 JUIN

12 H À 16 H - PLACE SAINT-DONAT

- ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE :
CARAVANE LUDIQUE DE RANDOLPH - TATOUAGE AIRBRUSH - MAINS DE CIRE - ET PLUS
- JOUETS, HOT-DOGS, COLLATIONS ET RAFraîCHISSEMENTS EN VENTE AU PROFIT
DE NOËL, ROYAUME DE RUBY ET DE LA MAISON DES JEUNES.

20 H 15 - PLACE DE L'ÉGLISE

- VOLÉE DE CLOCHES, HOMMAGE AU DRAPEAU
ET DISCOURS PATRIOTIQUE
- SPECTACLE DES ST-JEAN-BAPTEUX
- FEUX D'ARTIFICE À L'ENTRACTE

NOTRE LANGUE AUX MILLE ACCENTS

Présentateur officiel



En partenariat avec



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

